

**Assemblée générale**

Distr. générale
20 juillet 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Points 67 et 68 de l'ordre du jour provisoire*

Instauration de relations de bon voisinage

entre les États des Balkans

Maintien de la sécurité internationale

**Lettre datée du 20 juillet 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'ex-République yougoslave
de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration commune publiée par les ministres des affaires étrangères des pays participant au Processus de coopération d'Europe du Sud-Est à l'occasion de la réunion ministérielle annuelle organisée à Ohrid (République de Macédoine) le 14 juillet 2000.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale au titre des points 67 et 68 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Naste **Calovski**

* A/55/150.

**Annexe à la lettre datée du 20 juillet 2000,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'ex-République yougoslave de Macédoine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration commune des ministres des affaires étrangères
des pays participant au Processus de coopération
d'Europe du Sud-Est, publiée à Ohrid le 14 juillet 2000**

Les ministres des affaires étrangères des pays d'Europe du Sud-Est, Ismail Cem, Aleksandar Dimitrov, Nadezha Mihaylova, Paskal Milo et George Papandreou, ainsi que Eugen Dijmarescu, Secrétaire d'État aux affaires européennes, ont participé, le 14 juillet 2000, à la réunion ministérielle annuelle des pays participant au Processus de coopération d'Europe du Sud-Est.

Tonino Picula, Ministre des affaires étrangères, et Miaden Bosic, Vice-Ministre des affaires étrangères, participaient à la réunion en leur qualité de représentants de pays observateurs.

Des représentants du Bureau du Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité, de l'Allemagne, de l'Autriche (Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République de Moldova, de la République tchèque (Présidente de l'Initiative de l'Europe centrale), de la Slovénie, de l'Ukraine, de la Coopération économique de la mer Noire, du Secrétariat exécutif de l'Initiative de l'Europe centrale, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, de la Commission économique pour l'Europe et de la Banque mondiale étaient également présents en tant qu'invités.

Les ministres ont noté avec satisfaction que leurs pays entretenaient de bonnes relations, fondées sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, les valeurs communes euro-atlantiques et les principes de l'OSCE concernant les relations entre les États et sur le respect de la souveraineté des États, de l'inviolabilité des frontières, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et notamment des droits des minorités nationales. Ils ont réaffirmé leur volonté de resserrer encore leur coopération en mettant l'accent sur les relations de bon voisinage, l'ouverture et la collaboration, afin de réaliser l'objectif commun à leurs pays, à savoir faire de l'Europe du Sud-Est une région sûre, stable et prospère.

Les ministres ont échangé leurs vues sur les événements affectant la stabilité, la sécurité et la démocratie en Europe du Sud-Est et sur le rôle du Processus, notant avec satisfaction que la priorité donnée par la communauté internationale aux efforts concertés en faveur de la paix, de la démocratie, de la stabilité, de la sécurité, du respect des droits de l'homme et de la prospérité dans la région correspondait pleinement aux objectifs stratégiques du Processus.

Les ministres se sont dits convaincus que le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est était devenu un instrument de première importance pour la coopération dans la région, et qu'il avait la capacité de promouvoir des relations de bon voisinage, la coopération, la paix et la stabilité. Ils ont réaffirmé que la Charte

sur les relations de bon voisinage, la stabilité, la sécurité et la coopération en Europe du Sud-Est constituait un véritable code de conduite régissant les relations entre leurs pays et une contribution essentielle au renforcement de la coopération et de la stabilité dans la région.

Réaffirmant leur conviction que l'avenir de la région passait par son intégration aux structures politiques et aux structures de sécurité européennes et euro-atlantiques, les ministres se sont dits fermement résolus à promouvoir l'adhésion de leurs pays à ces structures.

Les ministres ont pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans le processus d'élargissement de l'Union européenne depuis les décisions des réunions au sommet du Conseil européen tenues à Luxembourg et à Helsinki. De même, ils ont salué les conclusions du Conseil européen de Santa Maria de Feira, qui ont souligné que les pays participant au processus de stabilisation et d'association étaient reconnus comme candidats potentiels à l'adhésion à l'Union européenne, ainsi que la volonté affichée de l'Union européenne d'intégrer le plus possible les pays concernés à ses activités politiques et économiques.

Les ministres se sont félicités des progrès réalisés par les pays concernés par le processus de stabilisation et d'association dans les négociations sur les accords de stabilisation et d'association entreprises avec l'Union européenne.

Les ministres ont pris note avec intérêt de la proposition visant à organiser à l'automne, en Croatie, une réunion au sommet entre l'Union européenne et les pays concernés de la région, à laquelle les États membres de l'Union européenne confirmeraient qu'ils sont résolus à appuyer les réformes politiques et économiques des pays concernés afin d'accélérer leur rapprochement avec l'Union européenne.

Fermement convaincus que l'adhésion des pays participant au Processus de coopération d'Europe du Sud-Est à l'OTAN contribuerait à renforcer la sécurité et la stabilité de la zone euro-atlantique, les ministres ont salué les résultats de la récente Conférence de Vilnius, à l'occasion de laquelle les neuf pays candidats à l'adhésion ont publié une déclaration commune dans laquelle ils demandaient aux pays membres de l'OTAN de les inviter à participer au Sommet de 2002 pour adhérer à l'OTAN, soulignant à cet égard qu'il est important que le plan d'admission soit pleinement appliqué.

Dans ce contexte, soulignant que leurs gouvernements respectifs sont prêts à prendre leur part de responsabilités dans la promotion de la coopération en matière de défense, l'élaboration d'initiatives propres à accroître la confiance et la sécurité et dans le renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la transparence en Europe du Sud-Est, les ministres ont mis l'accent sur le rôle de la force multinationale de paix de l'Europe du Sud-Est dans le cadre du processus ministériel de défense de l'Europe du Sud-Est (processus SDEM). Ils ont également réaffirmé leur détermination à contribuer encore davantage au succès de l'initiative de l'OTAN concernant l'Europe du Sud-Est.

Soulignant qu'il importe, pour la stabilité et la sécurité de la région, d'empêcher les transferts et la possession illicites d'armes légères, les ministres se sont dits déterminés à resserrer leur coopération dans ce domaine.

Les ministres ont examiné la situation dans la région, et en particulier en République fédérale de Yougoslavie. Ils se sont dits profondément préoccupés par la

révision récente de la Constitution, qui avait clairement pour objectif de prolonger le mandat du Président actuel, ce qui a des conséquences graves pour le pays et pour la stabilité et la sécurité de la région. Ils ont souligné qu'ils appuyaient les forces démocratiques, les médias indépendants et la société civile dans leur lutte pour la démocratisation du pays. Ils ont déclaré attendre avec impatience le moment où la future République fédérale de Yougoslavie démocratique, coopérant avec ses voisins, pourra s'intégrer pleinement à la communauté internationale et à ses structures.

Les ministres ont aussi examiné la situation au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) et ont salué les efforts de la communauté internationale en faveur de la stabilisation et de la reconstruction de la province, où les droits de tous les citoyens et de toutes les communautés ethniques et religieuses seront pleinement respectés. À cet égard, ils ont réaffirmé leur appui aux activités entreprises par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force de paix au Kosovo pour rétablir la paix et la démocratie. Les ministres se sont dits une fois de plus résolus à contribuer à l'instauration au Kosovo d'une société démocratique, pluriethnique et pluriculturelle bénéficiant d'une autonomie substantielle, sur la base des accords de Rambouillet et des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie, dans l'attente d'un règlement final conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Ils ont également réaffirmé leur appui à cette résolution, qui devra être pleinement appliquée et respectée par toutes les parties concernées. Évoquant les efforts de la communauté internationale pour instaurer une paix durable et favoriser le développement dans la démocratie, les ministres ont souligné qu'il importait d'éliminer la notion de «territoires ethniquement propres », et se sont dits fermement résolus à créer les conditions nécessaires au retour de tous les réfugiés, quelle que soit leur origine ethnique, afin de jeter les bases d'une société civile ouverte.

Tout en notant que la situation s'était améliorée au Kosovo du point de vue de la sécurité, ils ont condamné toute tentative qui viserait à raviver la violence ethnique, politique ou criminelle et qui saperait les efforts entrepris par la communauté internationale et toutes les forces politiques démocratiques au Kosovo pour restaurer la paix et la stabilité, garantir l'inviolabilité des frontières, favoriser le développement économique et bâtir des structures administratives.

Ils ont jugé qu'il était essentiel que des représentants de toutes les communautés ethniques et religieuses participent aux travaux de la structure administrative intérimaire mixte. Ils ont engagé les dirigeants locaux à se montrer à la hauteur de leurs responsabilités pour le succès du processus politique. À cet égard, ils ont salué la décision des représentants de la communauté serbe de continuer à participer aux travaux de la structure administrative intérimaire mixte.

Soulignant qu'il importait de créer les conditions nécessaires à la conduite d'élections locales libres et équitables qui garantiront une représentation démocratique de tous les citoyens dans les structures administratives locales, les ministres ont déclaré appuyer pleinement les efforts déployés en ce sens par l'OSCE et le Conseil de l'Europe.

Les ministres ont déclaré qu'ils appuyaient la politique démocratique et réformatrice des dirigeants du Monténégro (République fédérale de Yougoslavie) et se sont dits une fois de plus préoccupés par les pressions exercées continuellement par le régime yougoslave actuel.

Les ministres ont salué les progrès accomplis par la Croatie en matière de réforme démocratique et économique et se sont félicités de sa participation au programme «partenariat pour la paix » de l'OTAN.

Les ministres ont appuyé l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine au Conseil de l'Europe, adhésion qui contribuerait grandement à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Europe du Sud-Est outre qu'elle favoriserait de manière concrète toutes les forces démocratiques du pays, qui s'efforcent d'appliquer pleinement l'Accord de Dayton, et qu'elle faciliterait la création d'une société démocratique fondée sur le respect des droits de l'homme et l'état de droit. Les ministres ont engagé les citoyens et les dirigeants de Bosnie-Herzégovine à prendre en main leur avenir et ont réaffirmé qu'ils appuyaient les efforts déployés par le Haut Représentant pour améliorer l'efficacité des institutions mixtes prévues par l'Accord de paix, et en particulier du Conseil des ministres et de l'Assemblée parlementaire, ainsi que l'avait demandé le Conseil de mise en œuvre de la paix.

Les ministres ont souligné qu'il fallait accélérer l'application du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est afin de faciliter la croissance économique, sans laquelle il ne peut y avoir de stabilité politique et de démocratisation. Ils ont aussi mis l'accent sur la nécessité de rendre le processus plus transparent, de renforcer le rôle des coprésidents et de resserrer la coopération entre le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est et le Bureau du Coordonnateur spécial.

Les ministres ont salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des initiatives et projets entrepris dans le cadre du Pacte de stabilité, et en particulier le pacte sur les investissements et l'initiative anticorruption. Ils ont indiqué que leurs pays participeraient davantage à l'application du Pacte de stabilité, en s'appropriant véritablement le processus, conformément à la Déclaration de Sarajevo.

Les ministres se sont félicités des résultats de la Conférence régionale de financement qui s'est tenue à Bruxelles ainsi que des premiers résultats du financement et de l'exécution de certains projets. Dans ce contexte, ils ont souligné qu'il était indispensable de mettre rapidement en œuvre la série de projets « à démarrage rapide », de façon à progresser concrètement dans la réalisation des objectifs du Pacte de stabilité. Les pays donateurs étaient prêts à prendre des mesures décisives afin de contribuer à l'exécution des projets prioritaires d'intérêt régional, ce qui était encourageant, mais il était nécessaire d'obtenir à court terme des résultats tangibles, et les déclarations d'intention devaient donc se concrétiser par une aide financière et par l'élimination de tous les obstacles qui entravaient l'exécution des projets.

Les ministres ont appelé l'attention sur la nécessité d'accroître, dans la mesure du possible, la part des dons dans le programme d'aide.

Les ministres ont noté avec satisfaction les résultats de la réunion ministérielle informelle des pays de l'Europe du Sud-Est ainsi que de la réunion de la Table de travail régionale de l'Europe du Sud-Est, qui s'est tenue à Thessalonique (Grèce), au cours de laquelle a été adopté l'Agenda pour la stabilité, qui définit le cadre d'une coopération renforcée à l'avenir. Ils ont pleinement appuyé les efforts déployés par le Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité afin de surmonter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ce processus extrêmement important.

Les ministres ont approuvé les efforts considérables déployés par le Comité des directeurs politiques afin d'associer plus activement le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est à la mise en œuvre du Pacte de stabilité, en particulier dans le

domaine de l'harmonisation et de la coordination des positions des pays participant au Processus. Ces efforts avaient récemment abouti à la rédaction d'un document contenant des éléments pour une position commune des pays du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est sur le Pacte de stabilité, présenté par le Président en exercice du Processus lors de la réunion de la Table de travail régionale du Pacte de stabilité qui s'était tenue à Thessalonique.

Prenant en considération les pertes directes et indirectes qu'avaient subies les pays de la région à la suite du conflit du Kosovo et des sanctions prises contre la République fédérale de Yougoslavie, les ministres se sont félicités des réactions positives suscitées par la poursuite de l'aide aux deux pays les plus touchés par la crise.

Les ministres ont également souligné la nécessité d'accélérer l'application des mesures prises pour rétablir la libre circulation sur le Danube. Dans ce contexte, ils ont accueilli avec satisfaction l'assistance accordée par l'Union européenne à la Commission du Danube et ont demandé que cette importante voie navigable européenne soit réouverte à la circulation dès que possible.

Faisant valoir l'importance du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est en tant que forum de dialogue politique et de coopération entre les pays de la région, ils ont confié aux directeurs politiques la tâche d'exploiter toutes les possibilités offertes par la Charte sur les relations de bon voisinage, la stabilité, la sécurité et la coopération en Europe du Sud-Est pour tenir des consultations politiques, pour examiner les moyens de développer la coopération dans les domaines où un intérêt commun a été reconnu, pour évaluer la possibilité de poursuivre le développement institutionnel du Processus parallèlement au développement des activités de coopération et enfin faire rapport sur les résultats concrets obtenus dans ces domaines.

Dans le cadre de leurs échanges de vues sur les questions d'intérêt commun, les ministres ont souligné que les institutions et organismes nationaux concernés, ainsi que les institutions non gouvernementales devaient se mobiliser davantage, par l'intermédiaire des organisations internationales et régionales, pour :

- Favoriser les contacts et le dialogue entre les représentants élus des peuples, par le renforcement de la dimension parlementaire, et en particulier la coopération entre les présidents des parlements et les présidents des commissions des affaires étrangères des parlements;
- Coopérer en vue de promouvoir le commerce et les investissements entre leurs pays, y compris dans les secteurs financier et bancaire;
- Coopérer dans le secteur de la lutte contre la criminalité organisée, le trafic de drogues illicites, le trafic d'armes, la traite des êtres humains et le terrorisme;
- Renforcer et resserrer, en tant que de besoin, la coopération sur le terrain, en mettant en commun les ressources nationales afin de lutter contre les catastrophes naturelles et d'en atténuer les conséquences;
- Intensifier la coopération dans les secteurs de la justice et des affaires intérieures;
- Développer la coopération et les échanges dans les domaines de la culture, de la jeunesse, des sports et de la protection de l'environnement;

- Promouvoir la coopération et intensifier le dialogue entre les organisations non gouvernementales ayant des activités dans différents domaines.

Les ministres se sont félicités du travail de préparation des réunions de haut niveau et de développement institutionnel du Processus accompli par le Comité de directeurs politiques, qui contribue de façon positive à la promotion de la coopération régionale au sein du Processus de coopération de l'Europe du Sud-Est.

Les ministres ont approuvé le rapport que leur avait présenté le Comité des directeurs politiques.

Les ministres ont réaffirmé que la République fédérale de Yougoslavie était un pays participant au Processus, considérant que son siège était temporairement vacant et serait à nouveau occupé dès que les conditions le permettraient.

Les ministres ont remercié M. Alekandar Dimitrov de l'accueil réservé à la réunion des ministres des affaires étrangères des pays participant au Processus de coopération d'Europe du Sud-Est.

Étant donné qu'à compter du 1er mars 2001, le Président en exercice du Processus de coopération de l'Europe du Sud-Est sera M. Paskal Milo, Ministre des affaires étrangères, les ministres sont convenus que leur prochaine réunion annuelle se tiendrait à Tirana en juin 2001.
